



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 août 2020**

L'an deux mille vingt, le 28 août à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX, Geneviève MAILLET-GUY, Gilles DECURE (a pouvoir de K ODILLE), Françoise LAZERAT Christophe LEMONIER, Robert DEBERNARD, Laetitia CLERC, Claude CANTENOT-RICHARD, Cédric SIMON, René FASSETNET, Christian TRIVELLIN, Emmanuelle DEVILLERS, Patrick RAMEY.

Secrétaire de séance : Robert DEBERNARD

Une modification à l'ordre du jour est votée à l'unanimité : le point 0 « demande d'attribution d'un badge d'accès aux déchetteries du Sybert »

0 DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN BADGE D'ACCES AUX DECHETTERIES DU SYBERT :

Afin de pouvoir déposer des déchets en tant que collectivité, la commune doit demander un badge au Sybert. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande

I AVENANT N°1 : rue du Charmot (Entreprise Bonnefoy)

Avenant qui a pour objet l'augmentation du marché de 26 690,70 € HT. Il s'agit de la création d'un parking vers la salle des fêtes et de terrassement en terrain rocheux. Cet avenant est validé à l'unanimité.

II AVENANT N°2 : place de la fontaine (Entreprise Colas)

Avenant qui a pour objet l'augmentation du marché de 7295 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant.

III MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHARMOT :

La commune, en concertation avec le service territorial d'aménagement (STA) a élaboré le projet d'aménagement de la rue du Charmot.

Ce projet a été retenu au titre de l'OPSA pour 2020. Il y a lieu d'établir une convention entre le Conseil Départemental et la commune afin de définir les conditions techniques administratives et financières de réalisation de ces travaux.

Les explications entendues, le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place de la convention.

IV NOMINATION DES COMMISSIONS :

Présentation et rappel du choix des conseillers.

VIE DU VILLAGE : Thierry Malesieux, Françoise Lazerat, Katia Odille, Laetitia Clerc, Emmanuelle Devillers, René Fassenet, Christophe Lemonier, Claudia Richard-Canthenot, Marylène Duro, Cédric Simon, Geneviève Maillet-Guy.

Les sous-commissions : les aînés, les jeunes, service à la personne et culture sont ouvertes aux gens du village, dans la limite de 3 personnes pas sous-commission.

DEVELOPPEMENT DURABLE : Christophe Lemonier, Gilles Decure, Katia Odille,

URBANISME : Françoise Lazerat, Christian Trivellin, René Fassenet, Robert Debernard, Christophe Lemonier, Gilles Decure

V QUESTIONS DIVERSES :

- Le maire rappelle que tous les conseillers recevront régulièrement les comptes rendus de la CCVM.

Les conseillers suivants proposent leur candidature pour faire partie des commissions de la CCVM : Scolaire : Laëtitia Clerc, Lien Social : Claudia Richard-Cantenot, Environnement : Christophe Lemonier, Finances : Geneviève Maillet-Guy.

- Multisport : il reste à installer des jeux, table ping-pong, pétanque, terrain vélos, des bancs et des poubelles. Concernant le choix des jeux, il est proposé d'impliquer des habitants ayant des enfants en plus de la commission « Parc et jardins » comprenant : Christophe, Françoise, René, Laëtitia, Christian. La proposition d'aménagement sera présentée au prochain conseil municipal.

- Véhicules auto-partage : les véhicules sont commandés. Il reste à définir le règlement d'utilisation : conditions d'accès, durée d'utilisation, tarifs etc...Le suivi du service sera assuré par la société Clem. La mise en service devrait intervenir avant la fin d'année.

- Un diagnostic des maisons, cédées par Monsieur Salins à la commune au lieu-dit « Les Journaux », a été mené par un architecte, concluant à un état globalement sain. Les bâtiments ont une performance énergétique quasi nulle mais propices au confort d'été. Leur maintien sera fonction de l'usage envisagé et de la cohérence architecturale avec le voisinage et les constructions futures. La réflexion sur l'aménagement du secteur est lancée.

- Les travaux de la salle des fêtes se poursuivent. La reprise des activités des associations sportives sera possible à partir du 19 septembre. Un panneau rappelant les mesures contre la Covid-19 sera installé et il sera demandé aux responsables des différentes associations à veiller à leur respect.

- Trois jeunes ont assuré les travaux d'été : nettoyage de la fontaine, arrachage de la renouée, espace fleuri de Vertière et reprise des jardinets de la maison Garneret.

- L'ascenseur de la poste est fonctionnel.

- Les cartes jeunes sont à retirer au secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture dès le 1^{er} septembre.

La séance est levée à 22h35.